



Assemblée générale

Distr. limitée
12 octobre 2005
Français
Original : anglais

Soixantième session

Première Commission

Point 97 t) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet : le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

Allemagne, Angola, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Djibouti, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie, Ukraine et Zambie : projet de décision

Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre

L'Assemblée générale décide d'adopter l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre, qui figure dans l'annexe au rapport du Groupe de travail à composition non limitée¹.

¹ A/60/88 et Corr.1 et 2.

